

CONDITIONS GENERALES
CONCOURS BATMAN
("Concours")

En participant au Concours, chaque Participant (tel que défini ci-après) (ou le cas échéant, ses Parents ou son tuteur légal) accepte et s'engage sans condition à respecter les présentes conditions générales (ci-après le "**Règlement**"), et accepte d'être lié par les décisions de l'Organisateur au regard de l'interprétation du présent Règlement et autres décisions relatives au Concours. Les Participants qui ne respectent pas le Règlement ne pourront pas prétendre à remporter le Prix. Veuillez lire ce Règlement attentivement.

1. Conditions de participation

Le Concours est uniquement ouvert aux personnes résidant à Paris âgées de treize (13) ans et plus au premier jour du Jeu ("**les Participants**"). Si vous êtes mineur, vous devez obtenir l'accord préalable de vos parents ou de votre tuteur légal pour participer au Concours

Le Concours commence le 23/08/2020 à 00:01 et se termine le 06/09/2020 à 23 :59 (heure de France métropolitaine) (ci-après la "**Période du Concours**").

Seulement une participation par personne.

2. Comment participer ?

Concours sans obligation d'achat.

Les Participants peuvent participer au Concours :

- en visitant le site <https://story.tl/batman-month-2020/game> (ci-après le "**Site Web**"),
- en créant un dessin de leur interprétation personnelle du « Logo Batman », conformément aux caractéristiques techniques et artistiques précisées sur le Site Web (ci-après le « Dessin »)
- Le Dessin doit être une œuvre originale créée uniquement par le Participant et ne doit pas comporter d'images, de documents ou de droits de propriété appartenant à un tiers (à l'exception des droits de l'Organisateur sur le « Logo Batman »)
- en prenant en photo et en téléchargeant le Dessin sur le Site Web
- en identifiant un emplacement situé, en face de leur domicile, sur lequel le Dessin pourrait être projeté sous forme de projection lumineuse (tel que le « Logo Batman »). Les caractéristiques de l'emplacement sont les suivantes :
Mur uni et sans fenêtre
- en prenant en photo l'emplacement, en face de leur domicile, sur lequel le Dessin pourrait être projeté
- en complétant et en fournissant toute information demandée pour valider la participation, sur le Site Web, dont notamment l'adresse du domicile et de l'emplacement pour la potentielle projection du Dessin

(ci-après la "**Participation**").

Toute autre forme de participation ou toute participation incomplète ne sera pas prise en compte.

Au terme de la Période de Concours, les gagnants du Concours ("**Gagnant(s) du Concours**") seront déterminés de la manière suivante :

Les Participations seront jugées par un jury selon les 2 (deux) critères cumulatifs suivants :

- faisabilité technique de la projection du Dessin, sur l'emplacement proposé par le Participant
- originalité et qualité artistique du Dessin qui sera désigné par le panel comme étant le dessin le plus talentueux

Le Participant qui aura réalisé le Dessin désigné par le jury comme le plus talentueux et dont la projection pourra être réalisée sur l'emplacement proposé, d'un point de vue technique sera désigné Gagnant.

Le jury désignera entre 5 et 10 Gagnants.

La décision de Warner Bros. concernant la détermination du(es) Gagnant(s) du Concours, et toutes les questions relatives au Concours, sera définitive et sans appel.

Certaines informations concernant les Participants pourront être utilisés publiquement, dans le cadre du Concours. L'Organisateur pourra notamment afficher sous la forme de son choix et notamment dans un encart accessible publiquement le prénom et la première lettre du nom des Gagnants et Participants, dans le cadre de la Participation, ce que chaque Participant accepte expressément du simple fait de sa Participation.

3. Prix

Chaque Gagnant désigné par le jury gagne 1 (un) Prix.

Les Prix attribués sont les suivants :

Entre 5 et 10 projections organisée par l'Organisateur, sous forme de « Logo Batman » du Dessin Gagnant sur l'emplacement désigné par le Participant Gagnant, au moment de sa Participation. La date et l'heure de la projection seront communiquées à l'avance par l'Organisateur.

Les Prix ne seront pas reportables à une autre date ou heure. Les Prix ne seront pas échangés contre un autre objet ou prestation, quelle que soit leur valeur et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie en espèce ou par chèque.

(ensemble les "**Prix**").

4. Notification du(es) Gagnant(s) du Concours

Le(s) Gagnant(s) du Concours sera(ont) informé(s) via leur adresse mail ou leur numéro de téléphone par l'Organisateur au plus tard le 6 septembre 2020. Le(s) Gagnant(s) du Concours (ou leur(s) parent(s) ou tuteur légal) devra confirmer son acceptation du Prix par e-mail dans un délai de **48 heures** à compter de la réception de la notification indiquant qu'il a remporté le Prix (ci-après "**E-Mail de Confirmation**").

Le(s) Gagnant(s) du Concours devront fournir leur nom complet, numéro de téléphone, adresse et adresse mail dans l'E-Mail de Confirmation. L'Organisateur informera le(s) Gagnant(s) du Concours des dispositions relatives à la mise à disposition du Prix.

5. L'Organisateur

Le Concours est organisé par **Warner Bros. Entertainment France SAS** (l'“**Organisateur**” ou “**Warner Bros.**”).

6. Conditions relatives aux Prix

- 6.1 Les Prix sont soumis à disponibilité. L'Organisateur prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les Prix seront tels que décrits dans le présent Règlement. Cependant, des événements peuvent rendre la remise du Prix irréalisable ou inappropriée en raison de circonstances imprévues ou de raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur ou de Warner Bros constitutives d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du code civil et la jurisprudence applicable. Dans cette situation, l'Organisateur peut modifier ou faire varier le Prix afin de fournir une alternative raisonnable pour laquelle l'Organisateur ou les parties liées à l'Organisateur ne sauraient être tenus pour responsable.
- 6.2 Aucune substitution sous forme d'argent comptant ou d'avoir n'est possible et les Prix ne sont pas transférables.
- 6.3 Si le Prix implique des déplacements, le(s) Gagnant(s) du Concours doi(ven)t être âgé(s) de plus de dix-huit (18) ans ou être accompagné(s) durant les déplacements par un parent ou un tuteur légal. Les déplacements ne sont pas pris en charge par Warner Bros.
- 6.4 Dans certains cas, le(s) Gagnant(s) du Concours (et/ou ses parents ou tuteurs légaux le cas échéant) sont tenus de signer un Formulaire d'Acceptation du Prix dans les sept (7) jours à compter de la date d'émission. Si le Formulaire d'Acceptation du Prix n'est pas retourné dans le délai spécifié, les Prix seront annulés.
- 6.5 Si un Gagnant du Concours (et/ou ses parents ou tuteurs légaux) n'a pas confirmé l'acceptation du Prix dans le délai requis, le Gagnant du Concours se verra automatiquement privé de tout droit de réclamer son Prix et un second gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Concours. Si le second Gagnant (ou ses parents ou tuteurs légaux) échoue également d'accepter le Prix dans les conditions requises, un autre gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Concours et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant du Concours soit choisi et lui, (ou son / ses parent(s) ou tuteur(s) légal/légaux), ait dûment accepté le Prix conformément au présent Règlement.

7. Modifications du Règlement

Sous réserve des lois applicables, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement en informant préalablement les Participants. Dans de telles circonstances, le Règlement mis à jour sera téléchargé et publié sur le Site Web (tel que défini ci-dessous).

Pour tout ce qui concerne l'utilisation du Site Web, il est rappelé que la Politique de confidentialité de Warner Bros : <https://www.warnerbros.fr/legal/politique-confidentialite-cookies> accessibles sur ou via le Site Web sont applicables. Le Règlement prévaut sur toute disposition inconciliable contenue dans les Conditions d'Utilisation ou la Politique de confidentialité affichées sur ou via le Site Web.

8. Publicités sur les Sites de Réseaux Sociaux

En outre, si le Participant accède et participe au Concours par le biais d'un site de réseau social (y compris, sans que cela ne soit limitatif, Facebook et Twitter), chaque Participant accepte de se conformer aux conditions d'utilisation du Site Web, et à sa politique de confidentialité. Il convient de noter que tout Concours organisée par Warner Bros n'est en aucune façon sponsorisé, approuvé, organisé ou associé à un site de réseau social tiers.

9. Eligibilité des Participations

- 9.1 Les Participations inéligibles ou frauduleuses sont nulles. Tous les Participants seront considérés comme ayant autorisé l'Organisateur ou les Agents Warner à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur Participation. Le Gagnant du Concours ayant fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses sera automatiquement disqualifié. Toute Participation comportant des propos offensants ou inappropriés sera automatiquement disqualifiée
- 9.2 L'Organisateur et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité en cas de perte, retard ou mauvais acheminement des Participations, de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, de perte ou d'absence de connexion réseau, de transmission informatique défectueuse, incomplète, tronquée ou différée, ou de toute erreur humaine pouvant survenir lors de la réception ou du traitement des Participations.
- 9.3 La preuve de la saisie des informations sur le Site Web ne constitue pas une preuve d'envoi ou de réception de celles-ci. Warner Bros. décline toute responsabilité en cas de non-réception d'un e-mail ou d'une Participation, en raison de problèmes techniques ou d'encombrement sur Internet ou tout site Web.
- 9.4 Une seule Participation est autorisée par personne. L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Concours est interdite et peut donner lieu à la disqualification du Participant.
- 9.5 Le Concours n'est pas ouvert aux employés ou cocontractants de (i) l'Organisateur (ii) des agents de Warner Bros. (iii) du groupe de sociétés Warner Bros. Entertainment, ainsi que de chacune de leurs sociétés affiliées, filiales, divisions, ou (iv) à des Sites de Réseaux Sociaux, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation ou la conduite du Concours y compris les membres de leurs familles directes.
- 9.6 En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une Participation, cette dernière sera considérée comme étant soumise par la personne au nom de laquelle le compte e-mail est enregistré à la date de ladite soumission. Toutes les Participations deviennent la propriété de Warner Bros. et ne seront pas retournées.
- 9.7 Aucune Participation ne sera retournée aux Participants.

10. Publicité Post-Concours

Le(s) Gagnant(s) du Concours peuvent être invités et accepter de participer à une publicité post-Concours à la demande de l'Organisateur. En acceptant les Prix, et dans les limites autorisées par la loi applicable, le Gagnant du Concours consent à ce que l'Organisateur puisse utiliser son nom, sa photographie, son image (y compris sa voix), sa ville natale, sa biographie et ses déclarations concernant le Concours ou l'Organisateur et / ou ses produits sans autre rémunération ou information dans un but publicitaire, promotionnel et de merchandising, dans le monde entier et pour la durée des droits en cause. Le(s) Gagnant(s) du Concours accordent l'ensemble des droits permettant d'éditer, modifier, publier et reproduire ces détails.

11. Contenu chargé par les Participants

- 11.1 Outre l'article 9 ci-dessus, si le Concours implique le chargement de contenu par les Participants, chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que sa Participation respecte les critères suivants :
- (i) La Participation ne doit pas présenter une personne autre que le Participant, à moins que cela ne soit expressément prévu par le Concours.
 - (ii) Le Participant figurant dans la Participation doit avoir l'âge minimal requis dans le cadre du Concours.
 - (iv) La Participation ne doit pas comporter d'images, d'éléments ou de documents obscènes, offensants, polémiques, injurieux, diffamatoires, menaçants, illégaux ou inappropriés, et doit être exempte de toute publicité ou marque de tiers.
 - (iv) La Participation doit être une œuvre originale et ne doit pas comporter d'images, de documents ou de droits de propriété appartenant à un tiers (dont de manière non limitative des copyrights, marques commerciales ou autres droits de propriété intellectuelle). Si un élément est protégé par un droit de propriété intellectuelle, le Participant certifie en être l'unique auteur ou d'avoir obtenu une licence ou autorisation permettant l'exploitation du contenu dans les conditions des articles 11 et 12 du Règlement.

La Participation doit être d'une clarté et d'une qualité technique suffisantes pour être incluse dans le Concours ;
 - (v) Les Participations ne doivent pas avoir été soumises auparavant à tout autre compétition, exposées ou montrées au public (i.e. divulguées delà du cercle immédiat d'amis et ou de la famille du Participant) par n'importe quel moyen, et
 - (vii) Être conforme aux consignes de soumission de contenu.
- 11.2 Chaque Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) accorde à l'Organisateur ainsi qu'à tout ou partie des membres du groupe de sociétés étendu Warner Bros., et à toute autre partie impliquée dans la conduite du Concours, pendant la durée des droits de propriété intellectuelle sur la Participation, une licence internationale exempte de redevance, entièrement transférable et cessible, lui permettant d'utiliser (et de modifier) la Participation en rapport avec la conduite du Concours ainsi qu'à des fins commerciales et promotionnelles, sous tout format et sur n'importe quel support, média ou télévision sans limitation de reproduction ou de diffusion (qu'il soit ou non déjà inventé) à la seule discrétion de Warner Bros. Le(s) Gagnant(s) (ou ses/leurs parents ou tuteurs légaux) signera(ont) sans délai les documents et prendra(ont) les mesures appropriées (et fera en sorte que tout tiers requis en fasse de même), à ses propres frais, pouvant s'avérer nécessaires afin de donner plein effet à l'octroi précédemment énoncé.
- 11.3 Chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que le Participant ne publie pas, ne charge pas ou ne mette pas à disposition des textes, images, supports audio, vidéos ou autres contenus ou documents quels qu'ils soient, qui sont illégaux ou inappropriés dans le cadre d'un visionnage familial, qui sont exclusivement réservés aux adultes ou qui sont de quelque manière que ce soit offensants, diffamatoires, insultants, dégradants, sexistes, racistes, discriminatoires, obscènes ou violents, qui sont sujets à controverse ou comportent des thèmes ou contenus hors sujet, ou qui peuvent s'avérer préjudiciables pour la réputation de l'Organisateur, de Warner Bros. ou de ses produits et services (ou pour celle de ses sociétés affiliées ou de leurs produits et services, ou de tout Site de réseau social).
- 11.4 Une fois soumises, la Participation sera publiée sur le Site Web pendant l'ensemble de la durée du Concours, et le contenu des vidéos, photos, soumissions, chargements et/ou autres informations des Participants (y compris données personnelles) sera accessible et pourra être

référéncé ou copié depuis l'Internet public. Warner Bros. peut ne pas être en mesure d'empêcher l'utilisation ultérieure de ces données par des tiers sans autorisation, tant pendant la Période du Concours qu'après. Les Participants ne doivent pas inclure dans leur Participation les éléments qu'ils ne souhaitent pas voir diffusés de cette manière.

- 11.5 Warner Bros. se réserve le droit de visualiser la Participation suite à sa soumission, afin de s'assurer de sa conformité aux conditions précédemment énoncées. Si Warner Bros., à sa seule discrétion, détermine que la Participation n'est pas conforme à ces conditions, celle-ci pourra être disqualifiée du Concours, et Warner Bros. se réserve le droit de ne pas rendre la Participation disponible sur le Site Web ou autre, et de supprimer celle-ci, ou les liens ou tout autre moyen permettant d'y accéder, du Site Web ou autre à tout moment sans préavis.

12. Utilisation des informations personnelles

- 12.1 Pour participer au Concours, les Participants (ou leurs parents ou tuteurs légaux) doivent fournir certaines informations sur le Participant sur la page d'inscription telles que le nom, les coordonnées et les éléments relatifs aux réseaux sociaux. La participation au Concours peut également impliquer la fourniture de contenu généré par le Participant (images, vidéos, ...) qui peut contenir des données à caractère personnel. Warner Bros. y a précisé les informations obligatoires pour pouvoir participer.

- 12.2 Les données communiquées par les Participants seront utilisées par Warner Bros. pour gérer le Concours, pour exercer ses droits et protéger ses intérêts légitimes, selon la manière décrite ci-dessus au paragraphe 12.2. Les données sur les participants seront conservées jusqu'au complet achèvement du Concours, mais celles-ci peuvent être stockées pendant une durée plus longue, si cela s'avère nécessaire, afin que Warner Bros. puisse exercer ses droits où dans le cas où Warner Bros. doit garder vos données afin de respecter ses obligations légales.
- 12.3 Warner Bros. peut demander aux Gagnants du Concours de fournir des informations supplémentaires pour recevoir le Prix. Ces informations peuvent être partagées avec les partenaires de Warner Bros. impliqués dans la fourniture du Prix (par exemple les fournisseurs de prix).

- 12.4 Si Warner Bros. reçoit une demande d'informations sur le (s) gagnant (s) annoncé (s), le nom et le pays de résidence du (des) gagnant (s) du concours et, le cas échéant, le nom du gagnant du concours, afin de démontrer qu'un prix valide a été attribué. Vous avez le droit de vous opposer à la mise à disposition de ces informations ou vous pouvez demander que le nombre d'informations mises à disposition soit réduit, en vous rendant à <https://policies.warnerbros.com/individualrights/fr/>.

- 12.5 Warner Bros. peut utiliser des cookies et des technologies similaires pour garder la trace de vos interactions avec le Site Web et vous offrir une expérience personnalisée. Nous vous remercions de visiter <https://policies.warnerbros.com/individualrights/fr/> pour plus d'information. Dans la mesure où tous les sites ne sont pas contrôlés par Warner Bros., nous vous conseillons de prendre connaissance de la politique de confidentialité de sites tiers mises à disposition sur le Site Web.

- 12.6 Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données personnelles, vous pouvez demander leur mise à jour, leur suppression et/ou leur restriction ainsi que de vous opposer à leur traitement pour raisons légitimes, en vous rendant à wb.privacy.com. Vous pouvez également déposer une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données personnelles.

13. Limitation de responsabilité

- 13.1 L'Organisateur et les agents Warner Bros. déclinent toute responsabilité en cas d'événement résultant de la connexion du Participant à Internet via le Site Web et/ou résultant de sa

Participation au Concours. En particulier, sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi de quelque manière que ce soit par les Participants, leurs équipements informatiques et/ou les données stockées sur ceux-ci, ou leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

- 13.2 Si pour une quelconque raison le Concours ne se déroule pas comme prévu, à cause d'un virus informatique, bogues, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique, erreur humaine, ou toute autre cause hors du contrôle de Warner Bros. et susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Concours, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier tout individu qui falsifie le processus, et d'annuler, d'interrompre, de modifier ou de suspendre le Concours, et de laisser l'Organisateur choisir le gagnant dans toutes les Participations éligibles reçues avant l'annulation ou l'interruption du Concours.
- 13.3 En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer ou modifier tout ou partie des conditions du Concours. Dans un tel cas, tout changement de ce type sera publié sur le Site Web et les modifications nécessaires seront apportées à ces conditions.
- 13.4 Le Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage, dans les limites autorisées par la loi, à dégager et décharger définitivement Warner Bros., et ses sociétés parentes, filiales, cessionnaires et employés, ainsi que toute entité ou personne associée au Concours, de tout ou partie des réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit susceptibles de survenir pendant ou à la suite du Concours, y compris de manière non limitative pertes de jouissance, coûts, retards ou toute autre perte ou tort de quelque nature que ce soit provoqués par, attribuables à, découlant de ou en rapport avec les Prix.
- 13.5 Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des dispositions du présent Règlement est non valide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, celle-ci sera, dans cette mesure uniquement, dissociée du Règlement, qui continuera d'être valide dans les limites autorisées par la loi.
- 13.6 Toute tentative de la part d'un Participant visant à endommager délibérément le Site Web, ou à affecter la conduite légitime du Concours, peut être considérée comme une violation des lois pénales et civiles ; en cas de tentative de ce type, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans les limites autorisées par la loi.
- 13.7 L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Concours sans en indiquer les raisons et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Concours. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Période du Concours.
- 13.8 Warner Bros. n'exclut aucune responsabilité en cas de décès ou de blessures résultant de sa négligence concernant l'utilisation du Site Web par les Participants.
- 13.9 En participant au Concours, le Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) s'engage à libérer de toute responsabilité liée au Concours, tout site de réseau social ayant donné accès au Concours.
- 13.10 Si la loi en vigueur n'autorise pas l'application de tout ou partie de la limitation de responsabilité précédemment énoncée, celle-ci s'appliquera uniquement dans les limites autorisées par la législation applicable.
- 13.11 Le Concours est régi selon les lois applicables dans votre pays de résidence. Vous consentez et vous vous soumettez par les présentes à la juridiction exclusive des tribunaux de votre pays pour toute action découlant des présentes Conditions générales.

14. Frais de participation

Tout Participant peut demander le remboursement forfaitaire des frais de connexion liés à sa participation au Concours correspondant au coût de quinze (15) minutes de connexion moyen au service web, soit un remboursement de 0,20 € T.T.C (un seul remboursement par Participant quel que soit le nombre de connexions du Participant).

Toute demande de remboursement devra être formulée, au plus tard trente (30) jours après la clôture du Concours, le cachet de la Poste faisant foi, uniquement par courrier à :

Société Warner Bros. Entertainment France

115/123 Avenue Charles de Gaulles

92525 Neuilly sur Seine Cedex

La demande devra préciser le motif de son courrier, demande de remboursement des frais du Concours, l'intitulé du Concours, le nom et le prénom du Participant, ainsi que le facture justifiant une connexion internet libre (et non pas forfaitaire ou illimitée) à partir de laquelle il s'est connecté au Site Web, son adresse email et son adresse postale ainsi que le date et l'heure à laquelle il s'est connecté pour participer au Concours.

La demande devra être accompagnée d'un justificatif des frais occasionnés, d'un relevé d'identité bancaire ou postal, le remboursement étant effectué par virement bancaire.

L'affranchissement au tarif lent en vigueur (base 20 grammes) soit 0,60 € de la demande de remboursement sera remboursé sur demande à la même adresse.

15. Disponibilité du règlement

Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Concours à l'adresse suivante :

Société Warner Bros. Entertainment France

115/123 Avenue Charles de Gaulle

92525 Neuilly sur Seine Cedex

16. Pour nous contacter

En cas de questions sur l'administration du Concours et/ou l'exploitation de vos données par Warner Bros., et/ou si vous souhaitez que nous supprimions votre adresse e-mail de nos systèmes, merci de contacter:

European Business and Legal Affairs, Warner Bros., Warner House, 98 Theobald's Road, London WC1X 8WB, telephone: +(0)20 7984 5400, email: privacy@wb.com.

© 2020. Warner Bros. Ent. Tous droits réservés